



NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET PRIMITIF 2023

Conseil Municipal du 14 mars 2023

Sommaire

PREALABLE	3
1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL.....	3
2. SYNTHESE ET EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023.....	4
3. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
3.1 Dépenses de fonctionnement :	4
3.2 Recettes de fonctionnement :.....	7
4 PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	10
4.1 Les dépenses d'investissement :	10
4.2 Les recettes d'investissement :.....	13

PREALABLE

Cette note présente de manière synthétique le budget primitif de la commune et est annexée à la délibération prise par le conseil municipal.

Elle se conforme à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacle...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville :

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.
- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

2. SYNTHESE ET EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

(En €)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 628 284,00	9 628 284,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 995 252,81	3 995 252,81
TOTAL DU BUDGET	13 623 536,81	13 623 536,81

3. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 Dépenses de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	Evolution (En €)	Evolution (En %)
Dépenses réelles	8 148 390,33	8 515 744,00	367 353,67	4,5%
011 - Charges à caractère général	2 379 639,00	2 634 160,00	254 521,00	10,7%
012 - Charges de personnel	4 448 775,00	4 526 000,00	77 225,00	1,7%
014 - Atténuations de produits	55 000,00	53 500,00	-1 500,00	-2,7%
022 - Dépenses imprévues	84 577,33	85 000,00	422,67	0,5%
65 - Autres charges de gestion courante	961 799,00	974 384,00	12 585,00	1,3%
66 - Intérêts de la dette	209 100,00	235 200,00	26 100,00	12,5%
67 - Charges exceptionnelles	9 500,00	7 500,00	-2 000,00	-21,1%
Dépenses d'ordre	1 109 398,87	1 112 540,00	3 141,13	0,3%
042 - Opérations d'ordre entre section	375 000,00	405 000,00	30 000,00	8,0%
023 - Virement à la section d'investissement	734 398,87	707 540,00	-26 858,87	-3,7%
Total des dépenses de fonctionnement	9 257 789,20	9 628 284,00	370 494,80	4,0%

3.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement :

Les dépenses réelles sont en augmentation de 4% par rapport au BP 2022.

Chapitre 011 - Charges à caractère général (fournitures, énergies, assurances, prestataires de services, frais de maintenance, achats repas cantine, etc.) : **2 634 160€**.

La hausse importante du budget sur ce chapitre est majoritairement due à des hausses de prix vertigineuses dans différents secteurs :

Au niveau de l'énergie, la commune va subir une hausse des prix de 80% sur le Gaz et d'environ 30% sur l'électricité à compter du 1er janvier 2023.

Concernant l'électricité, il s'agit d'une augmentation prévisionnelle.

En prenant comme référence le réalisé prévisionnel 2022 et en appliquant les effets du plan de sobriété énergétique adopté en CM le 09/11/2022, la prévision de dépenses sur ce poste pour 2023 s'élève à 640 000€ contre 532 000€ inscrits au BP 2022 (+108K€).

La commune bénéficierait du dispositif « amortisseur électricité » mis en place par l'Etat. Cela représenterait 12 000€ à 15 000€ d'aides selon une première estimation (aide incluse dans la prévision de dépense).

Par ailleurs, côté assurance du personnel, il est rappelé que le contrat groupe, issu du groupement de commande passé avec le Centre de gestion de l'Isère (CDG38), a été arrêté par l'assureur titulaire à la fin de l'année 2022. Le nouveau contrat proposé prévoit des conditions financières moins avantageuses pour les collectivités qui y ont souscrit. Pour Vizille, cela représente 50 000€ de cotisation supplémentaire.

Enfin, les prévisions budgétaires 2023 intègrent le coût lié à la facturation du dépôt des déchets communaux par la Métropole.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 4 526 000€.

Les propositions budgétaires 2023 intègrent notamment l'augmentation de 3.5% de l'indice des agents publics sur une année pleine suite à la décision de l'Etat qui a commencé à s'appliquer au 1er juillet 2023.

Une enveloppe prévisionnelle de 50 000€ est également prévue pour la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des agents communaux sur lequel des travaux sont en cours (RIFSEEP).

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 85 000€.

Ces crédits peuvent être utilisés en cours d'année pour des dépenses imprévues par une décision du Maire ou une décision modificative.

Chapitre 014 – Atténuations de produits (FPIC) : 53 500€ : Contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ajustée au réalisé 2022.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (subventions et participations versées, indemnités des élus) : 974 384€

A noter :

- Stabilité des subventions versées aux associations (enveloppe globale de 184K€). Le détail figure en annexe du document budgétaire 2023.
- Participation au CCAS : 393.3K€, en augmentation de 20 000€ par rapport au BP 2022 pour que l'établissement puisse faire face à l'augmentation des prix des repas et à l'augmentation du point d'indice (+3.5%) des agents publics.
- Participation au SICCE : 175K€.
- Participation au Syndicat du collègue : 66.7K€.

Chapitre 66 – Charges financières (intérêts financiers des emprunts) : 209 100€.

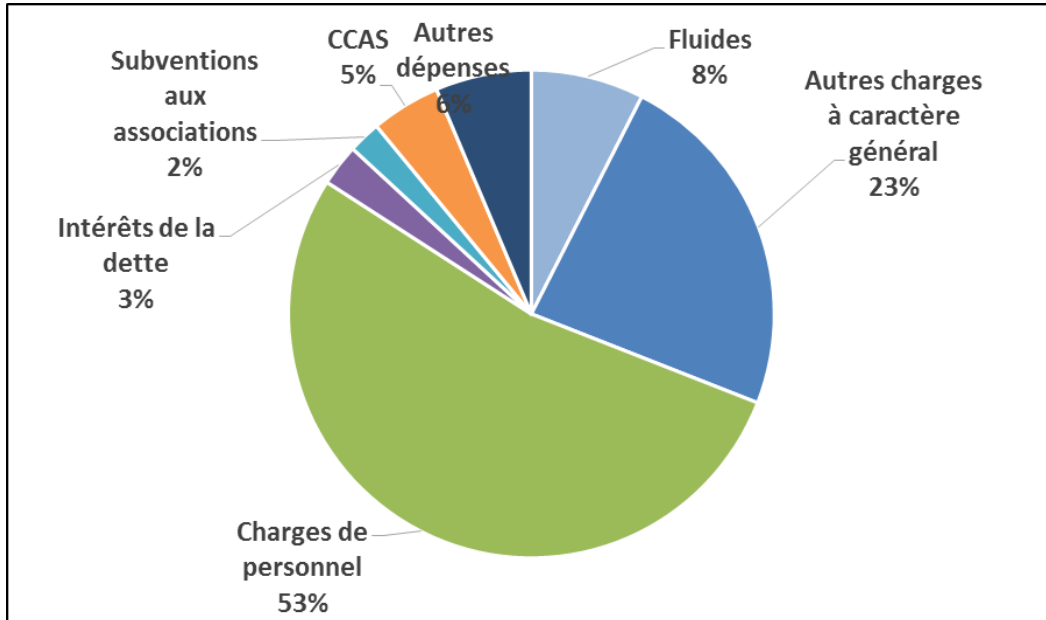
Hypothèse retenue concernant le taux d'intérêt de l'emprunt structuré : 2,50%. (Taux appliqué en 2019 : 0.77%, en 2020 : 2.76%, en 2021 : 2.45% et 1.65% en 2022).

Le taux du Livret A sur lequel deux contrats de prêt sont indexés est relevé de 2% à 3% à partir de février 2023.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 7 500€.

Il s'agit des régularisations de la facturation des exercices antérieurs et les remboursements de spectacles annulés.

Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement :



3.1.2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement :

Il s'agit d'opérations comptables qui figurent à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 405 000€.

Il s'agit essentiellement de l'amortissement des dépenses d'investissements des années précédentes.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 707 540€.

Il s'agit du virement prévisionnel du fonctionnement vers l'investissement.

3.2 Recettes de fonctionnement :

 FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	Evolution (En €)	Evolution (En %)
Recettes réelles	8 954 289,20	9 224 484,00	270 194,80	3,0%
013 - Atténuations de charges	2 000,00	13 000,00	11 000,00	550,0%
70 - Produits des services	700 029,00	689 780,00	-10 249,00	-1,5%
73 - Impôts et taxes	6 522 244,00	6 887 579,00	365 335,00	5,6%
74 - Dotations et participations	1 288 402,00	1 262 299,00	-26 103,00	-2,0%
75 - Autres produits de gestion courante	244 857,00	261 257,00	16 400,00	6,7%
76 - Produits financiers	16 696,00	13 069,00	-3 627,00	-21,7%
77 - Produits exceptionnels	84 000,00	97 500,00	13 500,00	16,1%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	96 061,20	0,00	-96 061,20	N/A
Recettes d'ordre	3 500,00	3 800,00	300,00	8,6%
042 - Opérations d'ordre entre section	3 500,00	3 800,00	300,00	8,6%
002 - Résultats de fonctionnement reportés	300 000,00	400 000,00	100 000,00	33,3%
Total des recettes de fonctionnement	9 257 789,20	9 628 284,00	370 494,80	4,0%

* 78 – Reprises sur amortissements et provisions. Opération d'ordre semi-budgétaire : il ne s'agit pas d'une recette réelle à part entière.

3.2.1 Les recettes réelles de fonctionnement :

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 13 000€ :

Remboursements de la CPAM en cas d'absence des agents non titulaire ou qui n'ont pas souscrit au régime général.

Chapitre 70 – Produit des services (Repas cantines scolaires, remboursement repas CCAS/Foyer, recettes des spectacles, locations de salles, remboursement mise à disposition de personnel) : 689 780€ :

Légère diminution des recettes attendues liée à la baisse de la compensation des décharges syndicales.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 6 887 579€

- Taxe foncière sur le bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires :
 - Evolutions des bases d'impositions :
 - Revalorisation forfaitaire pour les locaux d'habitation (liée à l'inflation, indice IPCH) : 7.1%.
 - Evolution physique : hypothèse : +0.5%.
 - **Pas d'augmentation des taux d'imposition.**
 - Produit fiscal prévisionnel : 4,197M€.
- Taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux :
Au vu des montants perçues ces dernières années, il est proposé d'augmenter les prévisions de recettes sur ce poste au niveau de 235K€.
- Les recettes provenant des autres taxes perçues par la commune sont globalement stables.

➤ Versements de la Métropole :

Chaque année, la Métropole procède au versement de deux dotations à la commune qui représentent une partie importante des recettes :

- L'attribution de compensation (1,8M€) : correspondant au reversement pour l'ex-taxe professionnelle historiquement transférée à l'intercommunalité. A chaque transfert de compétence communale à la Métropole, cette attribution est revue à la baisse en fonction du montant des charges transférées.
⇒ Stabilité par rapport à 2022.
- Dotation de solidarité communautaire (327K€) : enveloppe répartie entre chaque commune du territoire selon différents critères.
⇒ Stabilité par rapport à 2022

Chapitre 74 – Dotations et participations (Dotation globale de fonctionnement, FDPTP, CAF, Département, Métro, Etat, etc.) : **1 262 299€**

Principales évolutions :

- Dotation globale de fonctionnement : 703K€. Hypothèse retenue pour 2022 : stabilité par rapport au réalisé 2022.
- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), versé par le Département : 196K€. Hypothèse retenue pour 2022 : -5% par rapport à 2022 au vu des diminutions constatées ces dernières années.

Chapitre 75 – Autres recettes de gestion courante (loyers perçus) : **261 257€.**

Augmentation des recettes attendues en lien avec la mise en location de locaux à la salle de l'Avant-Garde.

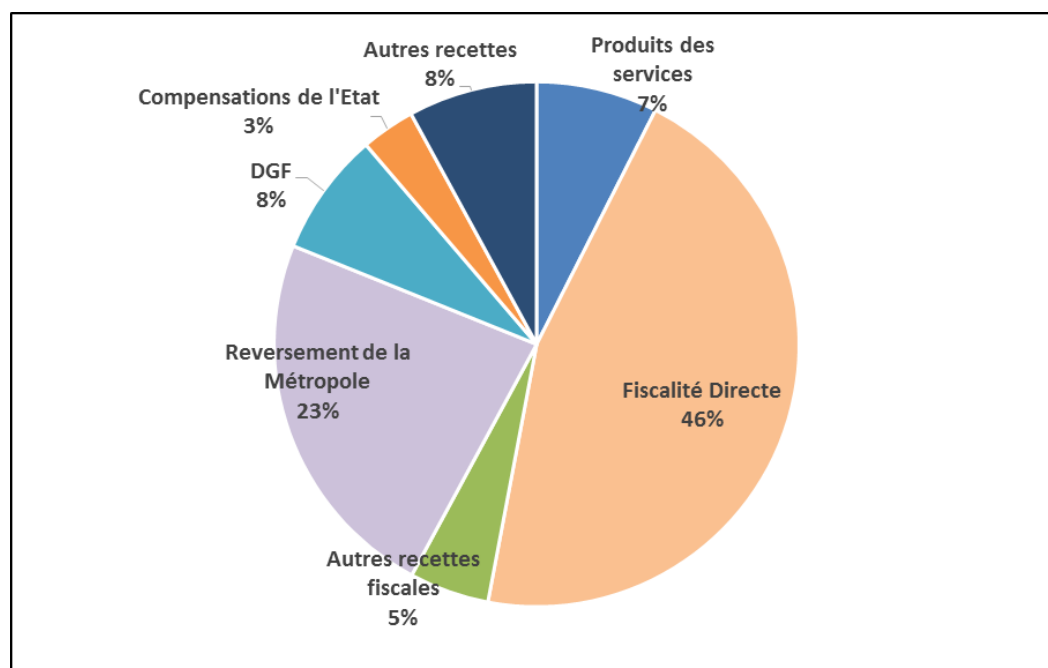
Chapitre 76 – Produits financiers : **13 069€.**

Il s'agit du remboursement par la Métropole, des intérêts financiers correspondants à la dette récupérable évaluée lors du transfert de la compétence voirie à la Métropole.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : **97 500€.**

Il s'agit principalement des remboursements d'assurance du personnel (en cas d'absence) et des remboursements d'assurance en cas de sinistres sur les biens de la ville.

Ventilation des recettes réelles de fonctionnement :



3.2.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement :

Il s'agit d'opérations comptables qui figurent à la fois en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 3 800€.

Il s'agit essentiellement de l'amortissement des subventions d'investissements des années précédentes.

4 PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

4.1 Les dépenses d'investissement :

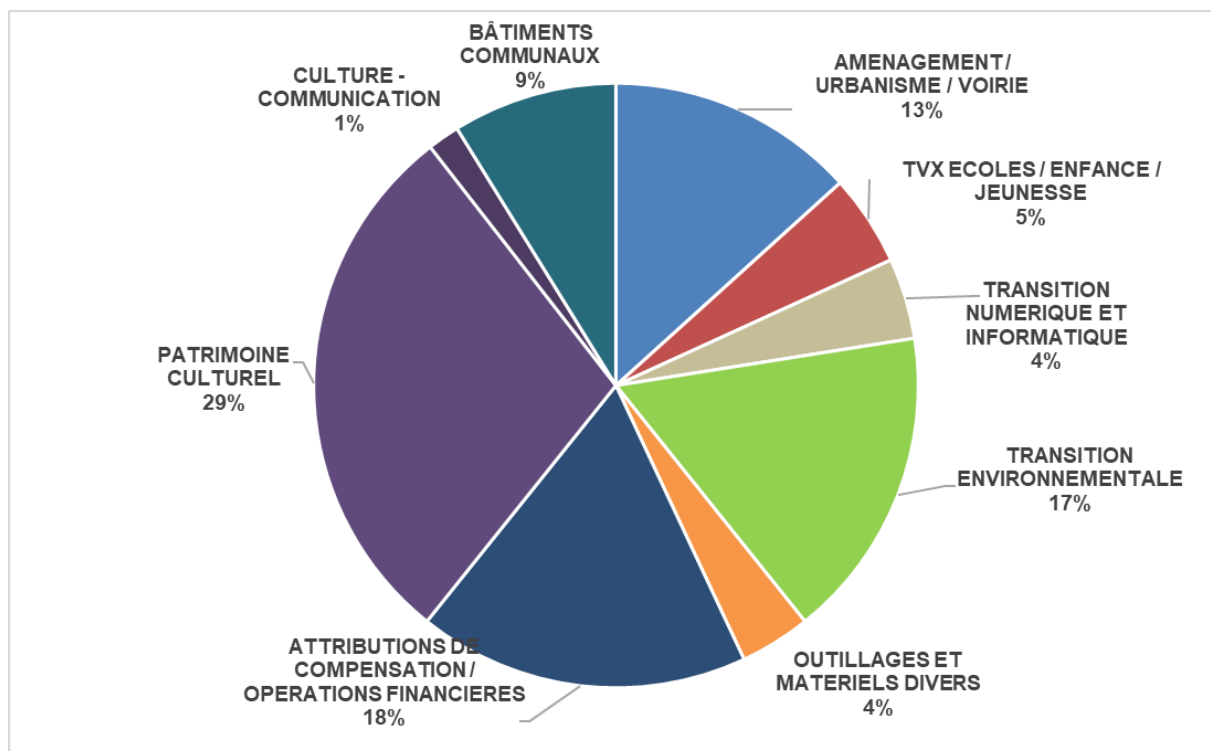
INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	Restes à réaliser (RAR) 2022	TOTAL 2023 (BP 2023 + RAR 2022)
Dépenses réelles	3 418 084,96	3 082 753,55	828 699,26	3 911 452,81
020 - Dépenses imprévues	150 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00
16- Emprunts et dettes assimilés	860 000,00	883 000,00	0,00	883 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	306 600,00	146 430,00	185 524,36	331 954,36
204 - Subventions d'équipements versées	151 195,00	73 195,00	95 320,54	168 515,54
21- Immobilisations corporelles	1 950 289,96	1 308 128,55	333 823,02	1 641 951,57
23- Immobilisations en cours	0,00	542 000,00	214 031,34	756 031,34
Dépenses d'ordre	83 500,00	83 800,00	0,00	83 800,00
040 - Opérations d'ordre entre section	3 500,00	3 800,00	0,00	3 800,00
041 - Opérations patrimoniales	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
Total des dépenses d'investissement	3 501 584,96	3 166 553,55	828 699,26	3 995 252,81

4.1.1 Les dépenses réelles d'investissement :

Chapitre 020 - Dépenses imprévues : 130 000€.

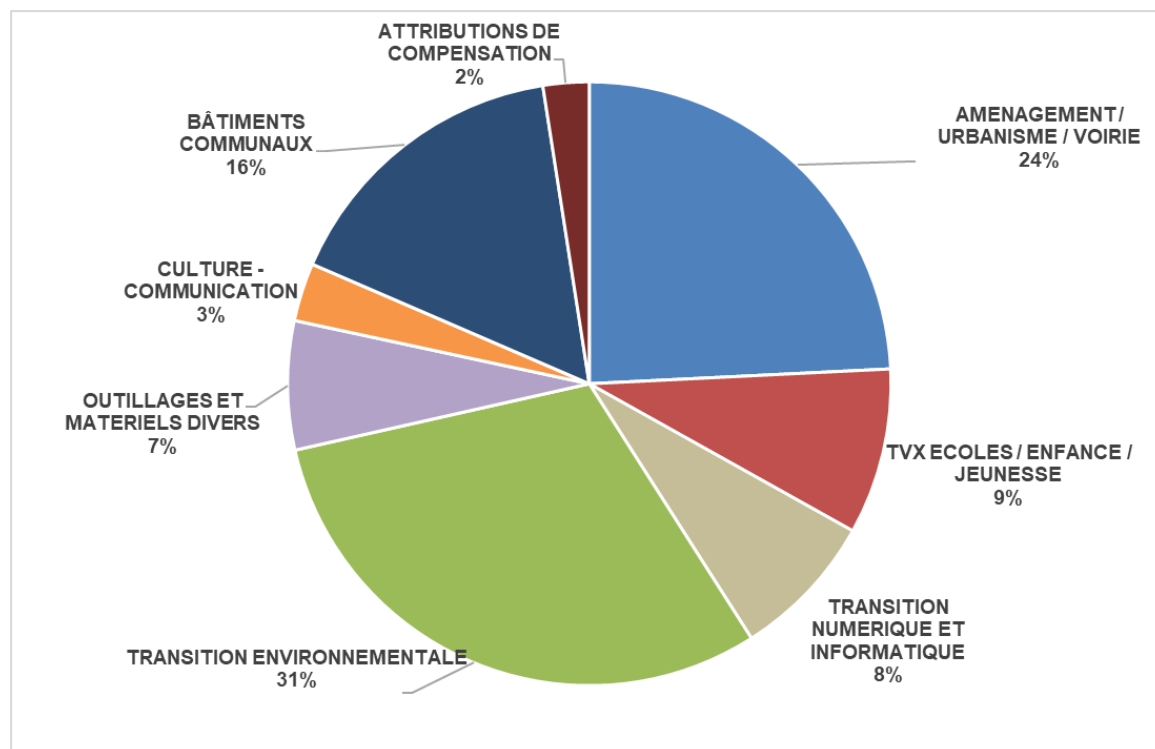
Ces crédits peuvent être mobilisés en cours d'année pour des dépenses imprévues par une décision du Maire ou une décision modificative.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21,23) : études, travaux, achats de biens et de matériels, fonds de concours versés : 2,06M€.



Les dépenses liées au patrimoine culturel (Restauration de l'Orgue de l'Eglise Sainte-Marie et les travaux de sauvegarde du Prieuré du cimetière) représentent une part significative du total mais elles sont en grande partie financées par des subventions/souscriptions.

En neutralisant ces deux projets, ainsi que les opérations financières qui ne sont pas directement liées à des projets, voici la répartition des dépenses d'investissement :



Les principaux investissements sont :

Transition environnementale :

- Travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école Jean Jaurès.
- Végétalisation du cimetière et du terrain de tennis du Péage.
- Amélioration des capacités énergétiques des bâtiments communaux et des équipements.
 - Les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école du Château se poursuivent en 2023.
 - Achat d'équipements permettant de rendre les installations de chauffage plus performantes.
 - Travaux d'isolation dans divers bâtiments.
- Modernisation de l'éclairage public par le remplacement de matériels obsolètes.
- En partenariat avec l'ALEC, études préalables pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Dispositif 1 arbre / 1 habitant.

Tranquillité publique :

- Déploiement de la vidéo-protection : centre-ville, ZAC des Forges et secteur Lycée.

Culture et patrimoine :

- Travaux d'urgence de sécurisation du Prieuré du cimetière.
- Travaux sur la partie instrumentale de l'Orgue de l'église Notre-Dame (Début de l'opération prévue dans les prochaines semaines).
- Transports, installation, de l'ancienne locomotive devant la salle de la Locomotive.

Rénovation de l'Habitat :

- Une convention a été signée avec l'Etat et la Métropole pour mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) qui va permettre aux propriétaires de logements vétustes du centre-ville de réaliser des travaux subventionnés.

Voirie et Aménagement :

En lien avec la Métropole :

- Centralité vizilloise : poursuite des travaux avec la Métropole, engagements financiers et calendrier attendus fin du 1^{er} semestre 2023.
- Opération Friche Alliance : les travaux sont en cours. La construction de nouveaux logements est prévue.
- Divers versements de fonds de concours à la Métropole sont prévus pour l'aménagement de voiries, notamment rue Paul Eluard.

Les travaux et la mise aux normes de bâtiments :

- Accessibilité : Mise aux normes PMR divers bâtiments.
- Mise en conformité électrique divers bâtiments.

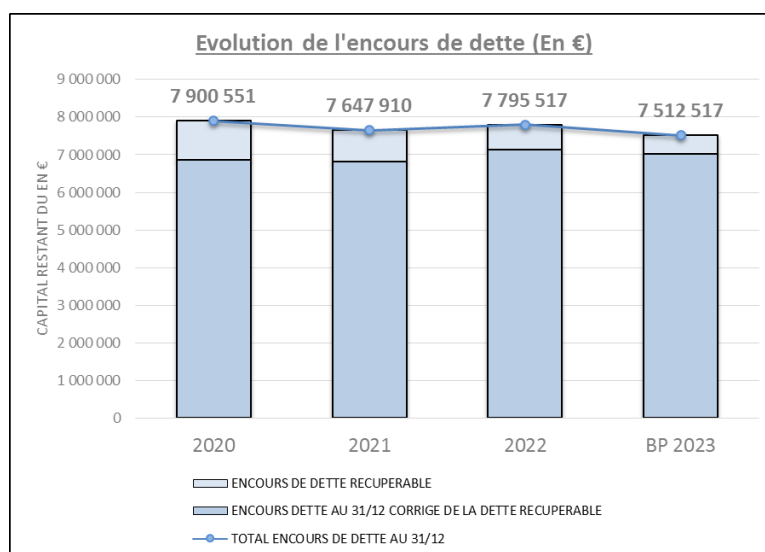
Chapitres 16 - Emprunts et dette : remboursement du capital des emprunts : 883 000€.

Un nouvel emprunt de 600 000€ est envisagé pour financer les investissements 2023. Le montant du capital remboursé durant l'année est estimé à 883 000€.

La commune se désendetterait sur l'année (-283K€) après s'être endettée de 147K€ en 2022.

VARIATION DE LA DETTE		
	Réalisé 2022	BP 2023
EMPRUNTS NOUVEAUX	1 000 000 €	600 000 €
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	852 394 €	883 000 €
VARIATION DE DETTE	147 606 €	-283 000 €

L'encours de dette total s'établirait ainsi à hauteur de 7,512M€ à la fin de l'année 2023.



4.1.2 Les dépenses d'ordre d'investissement :

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section : 3 800€.

Il s'agit essentiellement de l'amortissement des subventions d'investissements des années précédentes. Ce montant figure en recettes de fonctionnement.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 80 000€.

Il s'agit d'écritures comptables à l'intérieur de la section d'investissement permettant par exemple de basculer des études suivies de réalisation sur un compte de travaux correspondant. Les dépenses sont équivalentes aux recettes.

Les restes à réaliser de l'exercice 2022 :

Pour rappel, à l'issue de l'exercice 2021, 828 699,26€ de dépenses d'investissement restent à réaliser (dépenses engagées non payées).

4.2 Les recettes d'investissement :

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	Restes à réaliser (RAR) 2022	TOTAL 2023 (BP 2023 + RAR 2022)
Recettes réelles	2 452 052,02	2 148 469,39	138 784,63	2 287 254,02
10 - Dotation, fonds divers et réserves (hors 106)	105 000,00	360 000,00	0,00	360 000,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	707 870,02	723 074,39	0,00	723 074,39
13 - Subventions d'investissement	457 860,00	305 198,00	138 784,63	443 982,63
16- Emprunts et dettes assimilés	1 000 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00
27- Autres immobilisations financières	181 322,00	160 197,00	0,00	160 197,00
Recettes d'ordre	1 189 398,87	1 192 540,00	0,00	1 192 540,00
021- Virement de la section de fonctionnement	734 398,87	707 540,00	0,00	707 540,00
040 - Opérations d'ordre entre section	375 000,00	405 000,00	0,00	405 000,00
041 - Opérations patrimoniales	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
001 - Résultats d'investissement reportés	126 517,27	515 458,79	0,00	515 458,79
Total des recettes d'investissement	3 767 968,16	3 856 468,18	138 784,63	3 995 252,81

4.2.1 Les recettes réelles d'investissement :

Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserve : 1 083 074.39€

- FCTVA : 170 000€
- Excédents de fonctionnement 2021 affectés aux investissements (1068) : 723 074.39€
- Fondation du patrimoine pour financement de l'Orgue : 190 000€

Chapitre 13 - Subventions d'investissement perçues : 305K€

Il s'agit des subventions attendues liées aux projets d'investissement de la commune.

Chapitre 16- Emprunts et dette : 600 000€.

Emprunt nouveau proposé pour financer les investissements 2023.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 160 197€

Dettes récupérables remboursées par la Métropole.

Pour rappel, la dette récupérable correspond à un montant de dette évalué lors du transfert de la compétence voirie à la Métro. La Métro rembourse à la commune l'annuité d'emprunt ainsi déterminée.

4.2.2 Les recettes d'ordre d'investissement :

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 707 540€.

Il s'agit du virement prévisionnel du fonctionnement vers l'investissement.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section : 405 000€.

Il s'agit essentiellement de l'amortissement des dépenses d'investissements des années précédentes. Ce montant figure en dépenses de fonctionnement.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 80 000€.

Il s'agit d'écritures comptables à l'intérieur de la section d'investissement permettant par exemple de basculer des études suivies de réalisation sur un compte de travaux correspondant. Les dépenses sont équivalentes aux recettes.

A noter que des restes à réaliser 2022 sont en cours s'agissant des recettes : il s'agit de recettes attendues engagées pas encore encaissées. Elles s'élèvent à 138 784,63€.